

DECISION MUNICIPALE DM2024 02 01

Décision du Maire portant demande de subvention dans le cadre du dispositif FIPD
2024

**Sécurisation des écoles maternelle et élémentaire
- installation alarmes PPMS et film miroir -**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt- trois février,

Le Maire de la commune du GUA,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22.

Vu la délibération en date du 27 mai 2020, par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation n° 26 - De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions étant précisé que la délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

Considérant le projet communal sécurisation des écoles maternelle et élémentaire,

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide au titre du FIPD 2024 Programme S Sécurisation des écoles

Décide :

Article 1 :

- De soumettre le dossier ci- dessus désigné au titre du dispositif FIPD pour un montant de 9 379.10 € HT.

Article 2 :

- Précise que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant dépenses HT	Recettes	Montant attendu
Installation alarmes PPMS Ecoles élémentaire et maternelle	7 791.80	FIPD 2024 – 80 %	7 503.00
Fourniture et pose de film effet miroir école élémentaire	1 587.30	Autofinancement	1 876.10
total	9 379.10		9 379.10

Article 3 :

- Il sera rendu compte de cette décision lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à LE GUA, le 23 février 2024,
Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : P. Brouhard
Maire

Transmis contrôle légalité : 23/02/24
Publié site Internet = 23/02/24

